nouveau sur leur victime, qu'ils finirent par laisser presqu'inanimés sur le sol.

En ce rot rant, à dix mètres plus loin, dans la même rue, ils rencontrèrent M. Charles Dobbin, 34 ans, fleur, qui rentrait chez lui. Ils lui firent subir le même sort qu'à M. Delebois. **Mais M. Dobbin avait appelé au secours,** M. Louis Vanisecotte, 45 ans, fleur, rue d'Enghien, accourut. Comme il venait de prendre devant le domicile de son frère que M. Dobbin était resté couché, M. Vanisecotte frappa violemment à la porte en criant : « Descends vite, *on veut tuer ton frère.* »

A ces mots les forcenés abandonnèrent leur victime pour se ruer sur le nouvel arrivant. Ils le frappèrent si violemment, que celui-ci tomba évanoui, baignant dans son sang.

A ce moment, le frère de M. Dobbin ouvrait sa fenêtre et les agresseurs s'enfuirent en s'écriant : « Il est mort, sauvons-nous ! »

M. Vanisecotte fut relevé par deux voisines et transporté chez lui. Il avait des ecchymoses plein la face et une plaie de 8 centimètres de longueur derrière la tête. Quant à MM. Dobbin et Dobbin, ils étaient également blessés à la tête et aux mains.

A la suite d'une enquête minutieuse, M. le commissaire de police de Lille a dressé procès-verbal à la charge des délinquants qui passeront prochainement devant le tribunal correctionnel.

Haubourdin. — *Enterrement civil.* — On nous annonce l'Haubourdin l'enterrement civil d'un vieux désespoir, le citoyen Henri Delval, 48 *Jeuis, ancien cabaretier, âgé de 72 ans, qui,* fidèle aux convictions de toute sa vie a laissé un testament signé de sa main et de trois témoins, par lequel il demande à être enterré sans le secours d'aucune religion. Cet enterrement aura lieu aujourd'hui à 4 heures, rue des Moulins.

L'infanticide d'Halluines-lès-Haubourdin

L'auteur du crime dont nous avons parlé hier, est Marie-Julie Wycke, née à Neuve-Eglise (Belgique).

Elle est toujours soignée et gardée à vue chez son patron.

Halluines-les-Haubourdin. — *L'hygiène à l'école des garçons.* — M. le Préfet, vient de relever à *notre société* l'autorisation de faire des expéditions à l'Ecole des garçons.

Cette mesure, qui ne laisse pas que de nous porter un réel préjudice, est motivée par des raisons... *d'hygiène!* — Oui, nous étions contaminés, sans le savoir ; c'est comme, paraît-il, qui avons apporté les germes des maladies qui ont sévi sur notre population scolaire. Cette intention, convenons-en, fait la plus grand honneur à l'imagination de M. le secrétaire de la mairie.

Certes, tout le monde sait dans la commune que M. le Maire néglige de tout, pour, l'hygiène *scolaire!* (*l'école des garçons seulement*) que cette école n'a pas été blanch e depuis cinq années, que la cour après une bonne pluie est un véritable bourbier. Mais M. le Préfet ne sait pas, l'on a, en cette circonstance, surpris sa bonne foi par des rapports mensongers.

Espérons que M. le Préfet à l'impartial té dont nous faisons appel, revienda sur une décision qui atteint l'élément républicain de la commune et qui n'a dans la pile tous les réact onnaires dont la société *républicaine* la Concord a établi devenue la bête noire.

Nous prévenons les sociétaires que la prochaine représentation aura lieu vendredi prochain, chez Drouiez-Lefebvre, place de l'Hospice, à 8 heures 1/2 précises.

La Commission de la Société chorale d'Halluines.

Quesnoy-sur-Deûle. — La nomination de M. Hyacinthe Lépiat, directeur de la musique municipale de cette ville, comme Officier d'Académie, a été par tous très bien accueillie.

La juste *récompense accordée* par M. le Ministre des Beaux-Arts à M. Lepiat, pour le jugement de sa carrière artistique de ce dernier, qui a su, par son talent et ses efforts de tous les instants, faire de sa musique une des premières du département.

DOUAI

Arrestation. — La police a arrêté Brunau Charles, 74 ans, journalier à Flines-les-Raches, pour mendicité.

Une mystérieuse affaire
A SIN-LE-NOBLE

On nous écrit de cette commune :

En présence des faits mystérieux qui se passent dans les environs, l'histoire que je vais vous raconter mérite d'être portée à la connais-ance des autorités. Je l'ai vue se dérouler aujourd'hui, à cinq heures du soir, sur la Grande Place de Sin-le-Noble où est située la maison des sœurs de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs.

Une jeune fille de 20 à 22 ans (qui, au dire des religieuses est entrée chez elles depuis quelques jours, atteinte de folie) est parvenue à se sauver de la maison vers cinq heures moins le quart.

Elle connaissant pas la route de Douai, elle est rentrée précipitamment dans l'estaminet tenu par M. Charlet Henri, lui a demandé la route de Douai. On lui a aussitôt indiqué de bonne grâce, et la jeune fille allait sortir pour reprendre la route de Douai, lorsqu'elle aperçut tout à coup la silhouette noire de deux religieuses lancées à sa poursuite ; elle se sauva dans le fond de l'estaminet, ouvrit la porte qui communique à l'étage supérieur en disant à M. Charlet : « Sauve-moi, j'ai quelque chose à vous dire! »

M. Charlet, tout interloqué, ne savait que faire, pendant que la jeune sœur grimpait précipitamment les escaliers, lorsque les deux autres sœurs arrivèrent cherchant la fugitive. Elles se précipitèrent dans l'escalier en murmurant : « Pauvre fille, *elle est folle!* » M. Charlet, ainsi que sa femme resta de leur stupeur suivant les deux sœurs.

Pendant ce temps, la jeune sœur, entendant des pas sur les escaliers, l'histoire que je vais vous raconter mérite d'être portée à la connais-ance des autorités. Je l'ai vue se dérouler aujourd'hui, à cinq heures du soir, sur la Grande Place de Sin-le-Noble où est située la maison des sœurs de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs.

Une jeune fille de 20 à 22 ans (qui, au dire des religieuses est entrée chez elles depuis quelques jours, atteinte de folie) est parvenue à se sauver de la maison vers cinq heures moins le quart.

Elle connaissant pas la route de Douai, elle est rentrée précipitamment dans l'estaminet tenu par M. Charlet Henri, lui a demandé la route de Douai. On lui a aussitôt indiquée